



**License Agreement for the FSC Certification Scheme /
Contrat de licence pour le Programme de Certification FSC**

Between / Entre

- (1) FSC Global Development GmbH, Adenauerallee 134, 53113 Bonn, Germany / Allemagne, represented by the Managing Director / représentée par son Gérant, Mr. Kim Bering Becker Carstensen/M. Kim Bering Becker Carstensen,

-hereinafter / ci-après désignée par : 'FSC GD' / « FSC GD »-

and / et

- (2) _____

(PLEASE FILL IN NAME & CORPORATE FORM, ADDRESS & DULY AUTHORIZED REPRESENTATIVE IN CAPITAL LETTERS) / (VEUILLEZ INSCRIRE LA DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ET SA FORME JURIDIQUE, L'ADRESSE ET LE NOM DU REPRÉSENTANT DÛMENT MANDATÉ)

-hereinafter / ci-après désignée par : 'Licensee' / « Preneur de Licence »-

Preamble

Préambule

Whereas, the Forest Stewardship Council A.C. (hereinafter 'FSC AC'), with its registered office in Calle Margarita Maza de Juárez # 422, Col. Centro, 68000 Oaxaca, Oaxaca, México, is an international not-for-profit membership organization established to promote responsible management of the world's forests.

Attendu que le Forest Stewardship Council A.C. (désigné ci-après par « FSC AC »), ayant son siège officiel Calle Margarita Maza de Juárez # 422, Col. Centro, 68000 Oaxaca, Oaxaca, Mexique, est une organisation internationale d'adhésion à but non lucratif pour la promotion d'une gestion responsable des forêts du monde.

Whereas, FSC GD is a German company with limited liabilities wholly owned by FSC AC and constituted according to German Law: Bonn HRB 15990. FSC GD is operating the FSC Licensing Program which includes the licensing of the FSC Trademarks.

Attendu que FSC GD est une société à responsabilité limitée détenue à cent pour cent par FSC AC, régie par le droit allemand et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bonn sous le numéro HRB 15990. FSC GD dirige le Programme de Licence FSC qui comprend l'octroi de licences pour les marques de fabrique FSC.

Whereas, the FSC International Center GmbH, with registered office in Adenauerallee 134, 53113 Bonn, Germany, is a German not-for-profit company with limited liability wholly owned by FSC AC and constituted according to German Law: Bonn HRB 12589.

Attendu que FSC International Center GmbH, dont le siège social est situé à Adenauerallee 134, 53113 Bonn, Allemagne, est une société allemande à but non lucratif, détenue à cent pour cent par FSC AC, constituée conformément au droit allemand et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (HRB) de Bonn, sous le numéro 12589.

Whereas, the ASI - Accreditation Services International GmbH, with registered office in Friedrich-Ebert-Allee 69, 53113 Bonn, Germany, is a German company with limited liability wholly owned by FSC AC and constituted according to German Law: Bonn HRB 13790.

Whereas, the Licensee is a legal entity eligible for FSC certification. The Licensee commits to promote the environmentally appropriate, socially beneficial and economically viable management of the world's forests and to dissociate and abstain from unacceptable forest practices and the violation of the principles and criteria of the FSC Certification Scheme.

Whereas, this Agreement refers to the service/certification agreement (hereinafter 'Certification Agreement') entered into by the Licensee and an FSC accredited Certification Body (hereinafter 'CAB'). FSC GD is willing to grant a non-exclusive license to the Licensee, subject to limitations set forth later herein, to use the Licensed Materials in conjunction with its activities as an applicant for FSC certification and/or as a holder of FSC certification.

Now hereby is agreed:

1 Definitions & Interpretations

- 1.1 **'Agreement'** means this Agreement including all its Appendices, and the Certification Requirements as may be varied from time to time in accordance with the provisions of this Agreement in its most recent version;
- 1.2 **'Certification Requirements'** contain the following requirements:
- 1.2.1 **'FSC Certification Requirements'** means documents (e.g. certification policies, standards, guidance documents, advice notes and any other documentation) in relation to the FSC Certification System as developed by the FSC Policies and Standard Program required for operating the FSC Certification System in its most recent version;

Attendu que l'ASI - Accreditation Services International GmbH, ayant son siège Friedrich-Ebert-Allee 65, 53113 Bonn, Allemagne, est une société allemande à responsabilité limitée, filiale à cent pour cent de FSC AC et constituée conformément au droit allemand, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (HRB) de Bonn, sous le numéro 13790.

Attendu que le Preneur de Licence est une entité légale éligible à l'obtention de la Certification FSC. Le Preneur de Licence s'engage à promouvoir une gestion des forêts du monde adéquate en termes d'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable, et à renoncer à et s'abstenir de pratiques forestières inacceptables et de violations des principes et critères du Programme de Certification FSC.

Attendu que le présent Contrat se réfère au contrat de service/ de certification (désigné ci-après par « Contrat de Certification ») conclu entre le Preneur de Licence et un Organisme de Certification accrédité par FSC (désigné ci-après par « CAB »). FSC GD désire accorder au Preneur de Licence une licence non-exclusive soumise aux restrictions exposées ci-après et ce, en vue de l'utilisation de Matériels sous Licence en relation avec les activités qu'elle exerce en qualité de requérant et/ou de titulaire de la Certification.

Ceci étant, il est convenu ce qui suit:

1 Définitions et interprétations

- 1.1 On entend par « **Contrat** » le présent Contrat et toutes ses annexes, ainsi que les Exigences de Certification qui peuvent être modifiés de temps en temps en conformité avec les dispositions du présent Contrat dans sa dernière version;
- 1.2 Les « **Exigences de Certification** » comportent les exigences suivantes:
- 1.2.1 On entend par « **Exigences de Certification FSC** » les documents (par exemple polices de certification, normes, documents d'information, lettres d'avis et autre documentation) en rapport avec le Système de Certification FSC, tels qu'ils ont été élaborés par le Programme de Politique et de Normes FSC requis pour la mise en œuvre du Système de Certification FSC et dans sa version la plus récente téléchargeable sur la base de données FSC;

- 1.2.2 **'FSC Institutional Documents'** means governance documents (e.g. statutes, by-laws, FSC dispute resolution system and any other documentation) in relation to the FSC Certification Scheme, required for operating the FSC Certification System in its most recent version, to be downloaded in the FSC Database;
- 1.2.2 On entend par « **Documents Institutionnels FSC** » les documents relatifs à la gouvernance (par exemple statuts, règlements, système FSC de résolution des litiges et autre documentation) en rapport avec le Programme de Certification FSC, indispensables au fonctionnement du Système de Certification FSC dans sa version la plus récente téléchargeable dans la base de données FSC;
- 1.2.3 **'ISO Requirements'** means documents developed by the International Organization for Standardization (e.g. ISO standards, guidelines and any other documentation) referred to in the FSC Certification Requirements in its most recent version.
- 1.2.3 On entend par « **Exigences ISO** » les documents élaborés par l'Organisation Internationale de Standardisation (exemple normes ISO, lignes directrices et toute autre documentation) auxquels il est fait référence dans les Exigences de Certification FSC dans la version la plus récente.
- 1.3 **'Effective Date'** means the date when a decision or an agreement comes into force;
- 1.3 On entend par « **Date d'Entrée en Vigueur** » la date à laquelle une décision ou un accord entre en vigueur;
- 1.4 **'FSC accredited Certification Body'** means a neutral, Third Party conformance assurance body (CAB) which is appointed by FSC AC to undertake FSC certification audits of applicants for the FSC Certification Scheme and the surveillance of certified Forest Management Enterprises and Forest Product Enterprises against the Certification Requirements;
- 1.4 On entend par « **Organisme de Certification accrédité par FSC** » un Organisme tiers d'évaluation de conformité (CAB) indépendant, désigné par FSC AC et chargé de procéder aux audits de certification FSC des requérants au Programme de Certification FSC, ainsi qu'à la surveillance des Entreprises agréées de Gestion des Forêts et des Entreprises de Produits Forestiers en ce qui concerne les Exigences de Certification;
- 1.5 **'FSC Certification Scheme'** is developed by FSC AC to enable independent third-party certification of environmentally responsible, socially beneficial and economically viable forest management as a market mechanism allowing producers and consumers to identify and purchase timber and non-timber forest products from well-managed forests. The FSC Certification Scheme contains the following programs:
- 1.5 Le « **Programme de Certification FSC** » est mise au point par FSC AC afin de permettre à des parties tierces indépendantes de procéder à la certification d'une gestion des forêts responsable en termes d'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable en tant que mécanisme de marché, permettant aux producteurs et aux consommateurs d'identifier et d'acheter des produits forestiers en bois ou non provenant de forêts correctement gérées. Le Programme de Certification FSC comprend les programmes suivants:
- 1.5.1 **'FSC Certification System'** includes activities with regards to the evaluation and certification of Forest Management Enterprises and Forest Product Enterprises against the Certification Requirements;
- 1.5.1 Le « **Système de Certification FSC** » inclut des activités portant sur l'évaluation et la certification d'entreprises de gestion des Forêts et d'entreprises de produits forestiers par rapport aux Exigences de Certification;

- | | |
|---|---|
| <p>1.5.2 'FSC Policy and Standards Program' includes activities with regards to the development of normative and non-normative documents (e.g. Policies, Standards, Advice Notes) required to operate the FSC Certification Scheme;</p> | <p>1.5.2 « Le Programme Politique et Normatif FSC » comprend des activités en rapport avec l'élaboration de documents normatifs et non-normatifs (par exemple politiques, normes, lettres d'avis) indispensables à la mise en œuvre du Programme de Certification FSC;</p> |
| <p>1.6 'FSC Database' is a computer based system containing data about the FSC Certification Scheme (e.g. Certificate Holders, FSC Licensees, etc.), accessible at www.info.fsc.org;</p> | <p>1.6 La « Banque de données FSC » est un système informatique contenant des données sur le Programme de Certification FSC et entretenue par FSC AC (par exemple, Titulaires de Certificats, Licences FSC, etc.). Elle est accessible sur le site Internet www.info.fsc.org;</p> |
| <p>1.7 'FSC Network' stands for FSC AC and its subsidiaries including global partners who are promoting responsible management of the world's forest on a local basis and are engaged by and acting under a contractual relationship and confidentiality agreement with FSC AC or one of its further subsidiaries.</p> | <p>On entend par « Réseau FSC » FSC AC et ses filiales, y compris des partenaires mondiaux assurant la promotion d'une gestion responsable des forêts du monde sur une base locale et engagés et agissant en vertu d'une relation contractuelle et d'un accord de confidentialité conclu avec FSC AC ou l'une de ses filiales.</p> |
| <p>1.8 'Licensed Materials' stands for the FSC Trademarks which are licensed under the Agreement and as set out in Appendix 1.</p> | <p>1.8 On entend par « Matériels sous Licence » les marques de fabrique FSC pour lesquelles des licences sont accordées en vertu du présent Contrat, et ce pour les produits mentionnés en Annexe 1.</p> |
| <p>1.9 'Third Parties' refers to parties (i.e. persons, organizations, corporations or groups of persons) which are not party to this Agreement;</p> | <p>1.9 On entend par « Tierces Parties » les parties (par exemple personnes, organisations, sociétés ou groupes de personnes) qui ne sont pas partie prenante au présent Contrat;</p> |
| <p>1.10 In the event and to the extent only of any conflict between the sections in this Agreement and its Appendices and the Certification Requirements, the Certification Requirements shall prevail.</p> | <p>1.10 Au cas il y aurait conflit entre certains paragraphes du présent Contrat et de ses Annexes d'une part, et les Exigences de Certification d'autre part, les Exigences de Certification qui prévaudront.</p> |

2 FSC Trademark Services

2 Services de marque de fabrication FSC

The parties acknowledge that the CAB administers this license relationship on behalf of FSC GD and shall be the first contact person. The CAB provides the following services:

Les parties reconnaissent que le CAB gère le présent rapport de licence pour le compte de FSC GD et qu'il fera office de premier interlocuteur. Le CAB fournit les services suivants:

- 2.1 label and logo approvals according to the Certification Requirements;

approbations des étiquettes et logos, conformément aux Exigences de Certification;

<p>2.2 support with regard to the use of the Licensed Materials and access to the Licensed Materials through the Label Generator (www.info.fsc.org).</p>	<p>2.2 assistance concernant l'utilisation des Matériels sous Licence et garantie de l'accès aux Matériels sous Licence par le Générateur d'étiquettes (www.info.fsc.org).</p>
3	3
Statuses of the Licensee	Statuts du Preneur de Licence
<p>3.1 The Licensee can hold different statuses within the FSC Certification System during the term of this Agreement as follows:</p> <p>3.1.1 <u>status as an applicant for FSC certification or holder of a suspended and/or expired FSC certificate;</u></p> <p>3.1.2 <u>status as holder of a valid FSC certificate which is neither expired nor suspended.</u></p> <p>3.2 The status of the Licensee according to Section 3.1 depends on independent certification decisions by the CAB which are published in the FSC Database.</p>	<p>3.1 Pendant la durée de validité du présent Contrat, le Preneur de Licence peut avoir différents statuts au sein du Système de Certification FSC, à savoir:</p> <p>3.1.1 <u>statut de requérant de la certification FSC ou de titulaire d'un certificat FSC suspendu et/ou arrivé à expiration;</u></p> <p>3.1.2 <u>statut de titulaire d'un certificat FSC qui n'est ni arrivé à expiration ni suspendu.</u></p> <p>3.2 Le statut du Preneur de Licence selon le paragraphe 3.1 dépend de décisions indépendantes de certification émanant du CAB et publiées dans la Banque de Données FSC.</p>
4	4
License to use the Licensed Materials	Licence permettant d'utiliser les Matériels sous Licence
<p>4.1 FSC GD grants to the Licensee a royalty free, revocable, non-exclusive and non-transferable license to use the Licensed Materials for on-product labeling on certified products and for promotional use worldwide in accordance with the Certification Requirements.</p> <p>4.2 The license shall be suspended ipso facto if the Licensee holds a status according to Section 3.1.1 and the license shall come ipso facto into effect at the moment the Licensee holds the status according to Section 3.1.2.</p> <p>4.3 FSC AC and FSC GD retain the right to use and/or sublicense the granted rights in any form whatsoever.</p> <p>4.4 In order to avoid any market confusion, while being suspended according to Section 4.2, the Licensee shall neither be authorized to use the Licensed Materials in any form whatsoever including the labeling of products or promotional activities, nor be authorized to make reference to the FSC Certification Scheme on websites,</p>	<p>4.1 FSC GD accorde au Preneur de Licence une licence soumise à droits d'auteur, révoquable, non-exclusive et non-transférable, afin que celui-ci puisse utiliser, à l'échelle mondiale, les Matériels sous Licence pour l'étiquetage sur les produits certifiés et à des fins promotionnelles et ce, en conformité avec les Exigences de Certification.</p> <p>4.2 La licence sera suspendue ipso facto si le Preneur de Licence présente un statut tel que celui décrit au paragraphe 3.1.1 et la licence entrera ipso facto en vigueur au moment où le Preneur de Licence jouira du statut prévu au paragraphe 3.1.2.</p> <p>4.3 FSC AC et FSC GD conservent le droit d'utiliser et/ou de sous-licencier sous quelque forme que ce soit les droits concédés.</p> <p>4.4 Afin d'éviter toute confusion sur le marché alors que la licence est suspendue en vertu du paragraphe 4.2, le Preneur de Licence ne sera ni autorisé à utiliser les Matériels sous Licence sous quelque forme que ce soit, y compris pour l'étiquetage de produits ou les activités pro-</p>

catalogues, leaflets, products, etc. as it would be a breach of this Agreement.

4.5 FSC GD warrants to the Licensee that FSC AC is the owner of the trademarks as set out in Appendix 1 and that it is entitled by FSC AC to grant to the Licensee the rights and licenses granted hereby or agreed to be granted.

5 Incorporation of Certification Requirements

5.1 The Certification Requirements are deemed to be an integral part of the Agreement in its most recent version and FSC GD will provide the Certification Requirements always in its most recent version by publishing them on www.ic.fsc.org where the Licensee shall be responsible to obtain them.

5.2 The parties agree that the FSC Policy and Standards Program reserves the right to modify the Certification Requirements in accordance with its established procedures for such modification at its own discretion.

6 Principal Obligations of the Licensee

6.1 The Licensee shall use the granted rights in good faith and in accordance with the terms and provisions of this Agreement and shall act in accordance with all reasonable instructions from FSC AC, FSC GD and the CAB.

6.2 The Licensee shall obtain the prior approval for any and all trademark use from the CAB in accordance with the Certification Requirements.

7 Quality & Maintenance of the Licensed Materials

7.1 The parties agree that FSC GD and the CAB shall have the right to request specimens or details of products, promotional

motionnelles, ni autorisé à faire référence au Programme de Certification FSC sur des sites Internet, dans des catalogues, des prospectus, des produits etc., attendu que cela représenterait une infraction au présent Contrat.

FSC GD garantit au Preneur de Licence que FSC AC est bien le propriétaire des marques de fabrique énumérées dans l'annexe 1, et qu'il est habilité par FSC AC à octroyer au Preneur de Licence les droits et licences qui sont concédés ou dont la concession a été approuvée aux termes du présent contrat.

Intégration des Exigences de Certification

Les Exigences de Certification sont considérées comme faisant partie intégrante du présent Contrat dans la version la plus récente. FSC GD n'omettra pas de fournir la dernière version des Exigences de Certification et les publiera à cet effet sur le site www.ic.fsc.org. Il incombera ensuite au Preneur de Licence de veiller à les y obtenir.

Les parties conviennent que le Programme Politique et Normatif FSC prévoit, à la libre appréciation de FSC, le droit de modifier les Exigences de Certification en conformité avec les procédures établies pour les modifications de cette nature.

Principales Obligations du Preneur de Licence

Le Preneur de Licence fera usage des droits octroyés en toute bonne foi et en conformité avec les conditions et dispositions du présent Contrat. Il agira en accord avec l'ensemble des instructions raisonnables imparties par FSC AC, FSC GD et le CAB.

Le Preneur de Licence devra obtenir le consentement préalable du CAB pour tout usage de l'ensemble des marques de fabrique en conformité avec les Exigences de Certification.

Qualité & Maintenance des Matériels sous Licence

Les parties conviennent que FSC GD et le CAB seront en droit de demander des

material or services to be sold or provided under the Licensed Materials to evaluate compliance with this Agreement and to demonstrate the use of the Licensed Materials (e.g. through specimens, samples of promotional material) in order to maintain the registration thereof.

7.2 FSC GD warrants and represent that FSC AC uses all reasonable endeavors to maintain the intellectual property rights of the Licensed Materials. The registration of the Licensed Materials as trademarks remains at the absolute discretion of FSC AC.

7.3 During the term of this Agreement and thereafter, the Licensee agrees not to adopt, use, permit the use of, register or attempt to register as a trademark, trade name, domain name or corporate name or as part thereof any of the Licensed Materials, or any term or translation having the same meaning as any of the foregoing or any words, symbol or picture or combination thereof which is confusingly similar to any of the foregoing.

8 **Infringements** 8

In the event that the Licensee learns of a potential infringement of the Licensed Materials or that they are otherwise threatened or opposed by a Third Party, the Licensee shall notify the CAB or FSC GD.

9 **Processing of personal data – direct marketing** 9

9.1 FSC GD processes personal data of the Licensee collected when applying for the FSC certificate and further data occurring during the contractual relationship with FSC GD as far as it is necessary to fulfill contractual obligations.

spécimens ou des détails sur les produits, le matériel promotionnel et les services qui seront vendus ou fournis en vertu des Matériels sous Licence et ce, afin d'analyser leur conformité avec le Présent Contrat et de justifier de l'utilisation des Matériels sous Licence (par exemple spécimens, échantillons ou matériel promotionnel) afin de maintenir l'enregistrement de ces matériels.

FSC GD garantit et assure que FSC AC fait tous les efforts raisonnables pour préserver les droits de propriété intellectuelle sur les Matériels sous Licence. L'enregistrement des Matériels sous Licence en qualité de marque de fabrique relève intégralement du pouvoir de décision de FSC AC.

Pendant la durée de validité du présent Contrat et après son arrivée à expiration, le Preneur de Licence s'engage à ne pas adopter, utiliser ou permettre l'utilisation, à ne pas enregistrer ou tenter d'enregistrer l'intégralité ou une partie d'une marque de fabrique, d'une raison commerciale, d'un nom de domaine ou d'une raison sociale en utilisant un quelconque Matériel sous Licence, un quelconque terme ou une quelconque traduction ayant la même signification que ce qui précède, un quelconque mot, symbole, une quelconque image ou une combinaison de tout cela, dont la similitude avec ce qui précède pourrait prêter à confusion.

8 **Contrefaçon** 8

Au cas où le Preneur de Licence aurait connaissance du fait que les Matériels sous Licence ont fait l'objet d'un acte de contrefaçon potentielle ou d'une menace ou oppositions de la part d'un tiers, il en informera le CAB ou FSC GD.

9 **Traitement des données personnelles – marketing direct** 9

FSC GD traite les données personnelles du Preneur de Licence et de tous les Sous-Preneurs de Licence, collectées lors de la demande du Certificat FSC, ainsi que toutes autres données fournies au fil de la relation contractuelle avec FSC GD dans la mesure nécessaire à l'exécution de ses obligations contractuelles.

9.2 The Licensee agrees that FSC GD may publish all relevant details concerning the Licensee's FSC certificate on FSC's websites and in a publicly available database (FSC Database). This covers general data (i.e. company name, main addresses, contact data, certificate and trademark related data) as well as Licensee's product data and reports. This data is published for transparency reasons and in order to demonstrate a valid certification.

9.3 The Licensee agrees that FSC GD may transfer the name, address and further contact details (telephone number, e-mail address) as well as further details with regard to Licensee's certificate to the FSC Network for improving the FSC Certification Scheme and to assist FSC AC's mission to promote responsible management of the world's forest. The Licensee agrees that this transfer may take place to companies/subsidiaries located outside the European Union.

9.4 The Licensee agrees that FSC GD as well as the FSC Network mentioned in Section 9.3 may process and use the name and address as well as e-mail address and telephone number for direct marketing purposes, i.e. to promote the FSC Certification Scheme and FSC AC's mission to promote responsible management of the world's forests. The Licensee may object to this use of the contact data at any time by sending an e-mail to privacy@fsc.org.

10 Policy of Association

The Licensee declares that he/she/it has read, understood and accepted the Policy for the Association of Organizations with FSC – FSC-POL-01-004 as published under www.fsc.org in its recent version. The self-declaration is attached as Appendix 2 and forms a binding part of this Agreement.

9.2 Le Preneur de Licence accepte que FSC GD publie tous les détails pertinents concernant le Certificat FSC du Preneur de Licence et de l'ensemble des Sous-Preneurs de Licence, sur les sites Internet du FSC et dans une base de données accessible au public (Base de données FSC). Cela couvre des données générales (dénomination de l'entreprise, principales adresses, coordonnées de contact, données relatives au certificat et à la marque de fabrique), ainsi que des données et des rapports relatifs au produit du Preneur de Licence. Ces données sont publiées pour des raisons de transparence et afin de démontrer la validité de la certification.

9.3 Le Preneur de Licence accepte que FSC GD transfère le nom, adresse et autres coordonnées (numéro de téléphone, adresse e-mail), ainsi que des détails supplémentaires relatifs au certificat du Preneur de Licence et des Sous-Preneurs de Licence au Réseau FSC, afin d'améliorer le Programme de Certification FSC et de soutenir la mission de FSC AC en vue de promouvoir une gestion responsable des forêts du monde. Le Preneur de Licence reconnaît que ce transfert peut être réalisé au profit de sociétés/filiales situées en dehors de l'Union européenne.

9.4 Le Preneur de Licence accepte que FSC GD ainsi que le Réseau FSC mentionné au paragraphe 9.3 ci-dessus traite et utilise les nom et adresse, ainsi que l'adresse électronique et le numéro de téléphone à des fins de marketing direct, à savoir dans le but de promouvoir le Programme de Certification FSC et la mission de FSC AC, en vue de favoriser une gestion responsable des forêts du monde. Le Preneur de Licence peut s'opposer à une telle utilisation des données de contact à tout moment, en envoyant un courrier électronique à privacy@fsc.org.

10 Politique de l'Association

Le Preneur de Licence déclare avoir lu, compris et accepté la Politique pour l'Association d'Organisations avec le FSC - FSC-POL-01-004 publiée sur le site Internet www.fsc.org dans sa version la plus récente. L'auto-déclaration est jointe en annexe 2 et constitue une partie contraignante du présent Contrat.

11	Limitation of Liabilities & Indemnification	11	Limitation des responsabilités et indemnisation
11.1	FSC GD, FSC AC and its further subsidiaries shall only be liable for damages and/or disadvantages, property damages and financial losses arising out of acts or omissions of its directors, officers, employees or subcontracting parties which are caused by intent or gross negligence. This shall neither apply in tort for death and/or personal injuries nor for any infringement of cardinal obligations.	11.1	FSC GD, FSC AC et leurs filiales répondront uniquement des dommages et/ou des désagréments, des atteintes aux biens et des pertes financières résultant d'actes ou d'omissions de leurs responsables, agents, salariés ou sous-traitants, causés intentionnellement ou par négligence grossière. Cette clause ne s'appliquera ni en cas de délit ayant entraîné la mort et/ou de blessures corporelles, ni pour une violation d'obligations substantielles de quelque type que ce soit.
11.2	The Licensee agrees to indemnify and hold harmless FSC GD, FSC AC and its further subsidiaries and its employees for all Third Party claims arising out of the use of the Licensed Materials by the Licensee or its subsidiaries, distributors, agents, employees or subcontractors and with respect to all Third Party claims arising out of or based on product liability.	11.2	Le Preneur de Licence accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité FSC GD, FSC AC, leurs filiales et leurs salariés au titre de réclamations présentées par des Tiers résultant de l'utilisation des Matériels sous Licence par le Preneur de Licence, ses Sous-Preneurs de Licence ou ses filiales, ses distributeurs, agents, salariés ou sous-traitants, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les réclamations présentées par un Tiers résultant de ou reposant sur la responsabilité du fait des produits défectueux.
12	Suspension of the License	12	Suspension de la Licence
12.1	FSC GD may suspend the granted rights as set out in Section 4 above, if the Licensee fails to demonstrate compliance with this Agreement.	12.1	FSC GD peut suspendre les droits octroyés mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus, si le Preneur de Licence ne se comporte pas en conformité avec le présent Contrat.
12.2	In the event of suspension, the Licensee shall immediately cease to make any use of the Licensed Materials and sell products as FSC certified. Licensee acknowledges that the CAB is obligated to verify the Licensee's compliance with this provision. Licensee shall be responsible for covering all expenses resulting from any physical inspection, subject to such inspection being necessary to fulfil the aforementioned obligation.	12.2	En cas de suspension, le Preneur de Licence s'engage à mettre immédiatement fin à l'utilisation des Matériels sous Licence et à la vente de produits certifiés FSC. Il reconnaît que le CAB est tenu de vérifier que le Preneur de Licence agit en conformité avec la présente disposition. Le Preneur de Licence assumera toutes les dépenses occasionnées par une vérification physique, pour autant qu'une telle vérification soit nécessaire pour remplir l'obligation susmentionnée.
13	Term & Termination of the Agreement	13	Durée et dénonciation du Contrat
13.1	Starting with the Effective Date this Agreement has an unlimited duration.	13.1	Le présent Contrat prend effet à la Date d'Entrée en Vigueur pour une durée indéterminée.

13.2	This Agreement may be terminated by either party by giving due notice three (3) months in advance of the date of termination.	13.2	Le présent Contrat peut être dénoncé par chacune des parties par avis en bonne et due forme notifié trois (3) mois avant la date de résiliation.
13.3	This Agreement shall be terminated ipso facto (two) 2 years after the expiry of a valid FSC certificate provided that the Licensee has not applied for its renewal.	13.3	Le présent Contrat expire ipso facto (deux) 2 ans après l'arrivée à expiration d'une Certification FSC valide, pour autant que le Preneur de Licence n'ait pas fait de demande de renouvellement.
13.4	FSC GD may terminate this Agreement for important reasons with immediate effect by providing written notice. An important reason may especially be assumed if the Licensee:	13.4	FSC GD pourra dénoncer le présent Contrat avec effet immédiat pour des motifs importants et ce, sous forme écrite. Il y a motif important, notamment si le Preneur de Licence:
13.4.1	fails to demonstrate compliance with the requirements by the date(s) specified or within a maximum period of twelve (12) months from the date on which a suspension decision in accordance with Section 12 came into force;	13.4.1	omet de fournir la preuve de la conformité avec les exigences à la date (aux dates) spécifiée (s) ou dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur d'une décision de suspension conforme au paragraphe 12;
13.4.2	intentionally or through negligence discredit or damage the reputation of FSC AC or one of its subsidiaries or of associated organizations;	13.4.2	discrédite ou nuit intentionnellement ou par négligence à la réputation de FSC AC, de ses filiales ou d'Organisations Associées;
13.4.3	violates one or more elements of the Policy for the Association of Organizations with FSC (FSC-POL-01-004 as published under www.ic.fsc.org in its recent version).	13.4.3	viole un ou plusieurs éléments de la Politique pour l'Association d'Organisations avec le FSC (FSC-POL-01-004) publiée sur le site Internet www.ic.fsc.org dans sa version la plus récente.
13.5	The Licensee may terminate this Agreement with immediate effect for important reason by providing written notice. An important reason may especially be assumed, if FSC GD suspends the granted rights according to Section 12.	13.5	Le Preneur de Licence peut dénoncer le présent Contrat, avec effet immédiat et via avis écrit, pour motif important. Un motif important est notamment caractérisé lorsque FSC GD suspend les droits octroyés en vertu du paragraphe 12.

14 Assignment & Subcontracting

The parties agree that FSC GD shall be authorized at any time to assign the Agreement and its rights and obligations to FSC AC or to a wholly owned subsidiary of FSC AC.

14 Cession et sous-traitance

Les parties conviennent que FSC GD sera autorisé à céder tant le Contrat que ses droits et/ou obligations au titre de ce dernier à FSC AC, ou à une filiale à cent pour cent de FSC AC.

15 Jurisdiction, Law & Venue

15.1 All disputes arising in relation to this Agreement or its validity shall be finally settled according to the Arbitration Rules and the Supplementary Rules for Expedited Proceedings of the German Institution of Arbitration e.V. (www.dis-arb.de) without recourse to the ordinary courts of law.

15 Jurisdiction, droit applicable et lieu de juridiction

15.1 Tout litige se produisant en rapport avec le présent Contrat ou sa validité sera définitivement tranché selon le Règlement d'Arbitrage et les Règles Supplémentaires pour les Procédures Accélérées adoptées par l'Institution allemande d'arbitrage e.V. (www.dis-arb.de) et ce, sans

recours aux cours et aux tribunaux ordinaires.

15.2 The place of arbitration shall be Cologne, Germany. The arbitration tribunal shall consist of one arbitrator. The substantive law of Germany shall be applicable to the dispute. The language of the arbitration proceedings shall be English.

15.2 Le lieu d'arbitrage sera Cologne, Allemagne. Le tribunal d'arbitrage sera formé d'un arbitre. La loi allemande décisive en la matière s'appliquera au litige. La langue utilisée dans la procédure d'arbitrage sera l'anglais.

16 Miscellaneous

16

Divers

16.1 This Agreement constitutes the entire understanding between the parties relating to the subject matter hereof, unless any representation or warranty made about this Agreement was made fraudulently, and save as may be expressly referred to or referenced herein, it supersedes all prior agreements, representations, writings, negotiations or understandings with respect hereto. Amendments, alterations and/or riders to this Agreement, also changes to this subsection, must be confirmed in writing in order to be legally valid. § 305b BGB (German Civil Code) remains unaffected. The burden of proof shall be borne by the party referring to an oral agreement superseding the Agreement.

16.1

Le présent Contrat forme l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes, sauf en cas de déclarations ou de garanties frauduleuses portant sur le présent contrat, et sous réserve de toute mention expresse dans les présentes, il remplace l'ensemble des accords, déclarations, écrits, négociations ou ententes antérieurs y afférents. Les amendements, modifications et/ou avenants apportés au présent Contrat, y compris les modifications concernant le présent paragraphe, devront être confirmés par écrit pour être légalement valables. L'application de l'article 305 du BGB (Code civil allemand) n'est pas remise en cause. La charge de preuve sera supportée par la partie se prévalant d'un accord oral qui remplacerait le Contrat.

16.2 The failure by either party, at any time, to enforce any of the provisions of this Agreement or any right or remedy available hereunder or at law or in equity, or to exercise any option provided herein, shall not constitute a waiver of such provision, right, remedy or option or in any way affect the validity of this Agreement.

16.2

Si l'une des parties devait, à un moment quelconque, faillir à l'exécution de l'une des dispositions du présent Contrat ou manquer à un droit ou recours disponible selon le Contrat, la loi ou la justice, ou faillir à l'exercice d'une option y étant stipulée, cela ne constituerait pas une renonciation à ladite disposition, audit droit, recours ou à ladite option, ou affecter d'une quelconque manière la validité du présent Contrat.

16.3 Should any provision of this Agreement or any provision incorporated into or amended to this Agreement in the future be or become invalid or unenforceable or should this Agreement or any provision incorporated into or amended to this Agreement in the future contain an omission, then the legal effect of the other provisions shall not be affected thereby. The invalid or unenforceable provision shall be substituted by a suitable and equitable provision which, to the extent legally permissible, comes as close as possible to the economic intent and purpose of the invalid or unenforceable provision. In case of an

16.3

Si une disposition du présent Contrat ou toute disposition intégrée à ou modifiée dans le présent Contrat devait être ou devenir sans effet, ou si le présent Contrat ou toute disposition intégrée à ou modifiée dans le présent Contrat devait comporter une lacune, cela ne porterait pas atteinte à la validité légale des autres dispositions. La disposition non valide ou sans effet sera remplacée par une disposition adéquate et équitable qui, dans les limites autorisées par la loi, se rapprochera au plus près du but économique visé par la disposition non valide ou sans effet. En cas de lacune, une disposition

omission, a suitable and equitable provision shall be deemed to have been agreed upon that reflects what the parties, in the light of the economic intent and purpose of this Agreement, would have agreed upon, if they had considered the matter.

adéquate et équitable sera considérée comme ayant été conjointement fixée, reflétant l'accord sur lequel les parties se seraient entendues, à la lumière du but économique du présent Contrat, si elles avaient pris en compte une telle question.

17

Signature Page

The Licensee herewith accepts the terms and conditions of this Agreement. This Agreement shall not be counter-signed by FSC GD but comes into effect at the moment the CAB publishes the license on behalf of FSC GD in the FSC Database on www.info.fsc.org. The publication date shall be the Effective Date. The Licensee abstains from receiving a confirmation of the validity of this Agreement by FSC GD.

City, date / Lieu, date

17

Page de signature

Le Preneur de Licence accepte les clauses et conditions du présent Contrat. Le présent Contrat ne sera pas contresigné par FSC GD. Il entrera en vigueur au moment où le CAB publiera la licence pour le compte de FSC GD dans la banque de données FSC, sur le site www.info.fsc.org. La date de publication sera la Date d'Entrée en Vigueur. Le Preneur de Licence renonce à recevoir confirmation de la validité du présent Contrat par FSC GD.

For the Licensee / Pour le Preneur de Licence

Name of legal representative in CAPITALS /
Nom des représentants légaux en LETTRES MAJUSCULES

Appendix 1: Licensed Materials

Annexe 1 : Matériels sous Licence

1 FSC AC's Trademarks

1 Marques de Fabrique de FSC AC

1.1 Checkmark-and-tree logo

1.1 Logo avec marque et arbre



1.2 'FSC'[®]

1.2 'FSC'[®]

1.3 'Forest Stewardship Council'[®]

1.3 'Forest Stewardship Council'[®]

Appendix 2: Self-Declaration

S e l f - D e c l a r a t i o n **regarding FSC-POL-01-004** **(Policy for the Association of Organ-** **izations with FSC)**

The signing Organization (Licensee) is associated with the Forest Stewardship Council A.C., Oaxaca, Mexico, or one of its subsidiaries or affiliates (hereinafter: FSC) by being either a member of or having a contractual relationship with FSC. Hereby the signing Organization explicitly states that it has read and understood the “Policy for the Association of Organizations with FSC” as published under www.fsc.org. This policy stipulates FSC’s position with regards to unacceptable activities by organizations and individuals, which already are or would like to be associated with FSC, as well as the mechanism for disassociation.

In light of the above, the Organization explicitly agrees now and in the future, as long as the relationship with FSC exists, not to be directly or indirectly involved in the following unacceptable activities:

- a) Illegal logging or the trade in illegal wood or forest products;
- b) Violation of traditional and human rights in forestry operations;
- c) Destruction of high conservation values in forestry operations;
- d) Significant conversion of forests to plantations or non-forest use;

Annexe 2 : Auto-déclaration

A u t o - d é c l a r a t i o n **concernant FSC-POL-01-004** **(Politique de l'Association des orga-** **nisations avec le FSC)**

L'Organisation signataire (ci-après, le Preneur de Licence) est associée à Forest Stewardship Council AC, Oaxaca, Mexique, ou à l'une de ses filiales ou sociétés affiliées (ci-après, FSC), en étant soit membre, soit contractant du FSC. Par la présente, l'Organisation signataire déclare expressément qu'elle a lu et compris la « Politique de l'Association des organisations avec le FSC », publiée sur le site Internet www.fsc.org. Cette politique définit la position du FSC en ce qui concerne les pratiques inacceptables suivies par les organisations et les individus, qui sont déjà ou qui souhaiteraient être associés à FSC, ainsi que le mécanisme d'exclusion.

Au vu de ce qui précède, l'Organisation déclare (et s’y engage) expressément, dès à présent et pour l'avenir, aussi longtemps que la relation avec le FSC perdurera, qu'elle n'est pas directement ou indirectement impliquée dans les pratiques inacceptables ci-dessous:

- a) exploitation forestière illégale ou commerce de bois ou de produits forestiers illégaux;
- b) violation des droits traditionnels et des droits de l’homme dans les activités forestières;
- c) destruction de forêts de haute valeur de conservation lors d'opérations forestières;
- d) conversion significative de forêts en plantations ou pour des usages non forestiers;

e) Introduction of genetically modified organisms in forestry operations;

f) Violation of any of the ILO Core Conventions as defined in the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work.

e) introduction d'organismes génétiquement modifiés dans des exploitations forestières;

f) toute violation des Conventions fondamentales de l'OIT, telles que définies dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.